

No 27

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Présidence : Mme Gabriela Sonderegger

La séance est ouverte à 19h05 en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Solange Decnaeck

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestation de serment.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2017.
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

5. Délibération administrative **076-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 35'000.-- pour l'acquisition d'un système de vote électronique pour la salle du Conseil municipal.
6. Délibération administrative **098-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavis des demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans.
7. Délibération administrative **105-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'acquisition et de construction de CHF 1'706'000.-- pour l'acquisition de la parcelle n° 2010, sise rue Baylon à Carouge, la viabilisation de la parcelle et pour les compensations financières pour perte de recettes au profit de la Fondation pour les terrains industriels et de la Caisse de pension de l'État de Genève.
8. Délibération administrative **110-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude préliminaire de CHF 73'000.-- permettant la réalisation des audits nécessaires à l'identification des divers champs d'interventions à prévoir en vue de la rénovation et mise en conformité du Centre des Pervenches, sis au 4 rue Louis-de-Montfalcon et 20 avenue de la Praille, parcelle n° 815, propriété de la Ville de Carouge.

Propositions des membres du Conseil municipal

9. Motions

10. Postulats
11. Résolutions
12. Pétitions
13. Questions

1. PRESTATION DE SERMENT

La Présidente indique que le Conseil municipal a été informé en date du 30 novembre 2017 de la démission de sa fonction de conseiller municipal de M. Pierre Maulini. Pour son remplacement, le service des votations et élections a désigné, en date du 7 décembre 2017, M. Daniel Gubler, ici présent.

La Présidente donne lecture du courrier de démission de M. Maulini.

Madame la Présidente,

Je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil municipal de la ville de Carouge à partir de ce jour.

J'ai passé dix ans au sein de ce Conseil, il est temps pour moi d'arrêter. Constatant que je n'ai pas vocation à battre des records, je ne vais pas prolonger mon engagement. Dix ans au Conseil municipal de Carouge précédés de huit ans au Conseil municipal de Chancy, j'ai vécu des circonstances politiques très variées, une expérience à la campagne puis une en ville. Bien que différents, ces engagements m'ont permis d'entretenir assez longtemps mon illusion d'être utile.

J'ai atterri au parti des Verts en 1987, il y a trente ans. Mon parti a vécu durant cette période des hauts, des bas, mais nous sommes toujours là, quand d'autres ont décliné. Après toutes ces années, je constate que la grande question de la protection de notre environnement est toujours une question essentielle. Le monde connaît des tensions géopolitiques de plus en plus fortes, tout en accumulant les problèmes environnementaux et climatiques. La mortalité dans le monde a de nombreuses causes – maladies, accidents, conflits. Mais la principale cause de mortalité dans ce monde, c'est la pollution de l'air qui fait des millions de victimes chaque année.

Ceci dit, pour ce qui est de Carouge, je pars avec d'excellents souvenirs. Des adversaires, dont quelques-uns sont aussi devenus des amis – ce n'est pas évident –, quelques-unes aussi bien entendu, pour céder à l'inclusivité. J'ai connu trois législatures de conseillers administratifs dans des formules différentes. Je veux saluer nos trois magistrats actuels à qui j'adresse mes vœux amicaux pour la suite de leur carrière, je les trouve adéquats. Mes vœux accompagnent également mes colistiers Verts ainsi que mon successeur.

Je demeure carougeois, je m'engagerai encore pour d'autres projets, d'une autre manière. Nous avons tant à faire ensemble.

Merci beaucoup

Pierre Maulini

Applaudissements

Mme Molinari rend hommage à M. Maulini :

Non, Pierre, je ne vais pas mentionner le mot « convivial » que tu aimes tant et qui néanmoins te sied si bien.

Ce soir, le départ de ce Conseil de Pierre Maulini est annoncé. Dix ans au Conseil municipal, précédés de huit ans au Conseil municipal de Chancy : la ville et la campagne, comme il aime le dire. Il souhaite aujourd'hui se retirer, « je n'ai pas vocation à battre de records et je ne souhaite pas prolonger mon engagement », dit-il. Il faut dire que les records ici peuvent être très longs.

J'ai le plaisir de lui rendre hommage par quelques mots qui ne seront pas, je crains, ni aussi drôles, ni aussi provocateurs que les siens. Cependant, je souhaite, au nom des Verts, apporter un hommage ouvert, participatif, inclusif et sans censure. En effet, j'ai veillé à collecter des adjectifs auprès des personnes tous bords confondus, une fois n'est pas coutume, autour de cette table. Les adjectifs que vous allez entendre et ceux que vous avez déjà entendus sont donc le résultat d'une collecte démocratique et pas trop orientée – je l'espère du moins.

C'est certain, en tant qu'habile négociateur, il aurait certainement su obtenir une meilleure et plus complète définition, mais voilà, j'essaie d'éviter un trop long discours pour ne pas prendre le risque d'avoir, comme Pierre sait le faire, à apaiser les tensions par un mot d'humour – tensions qu'il aura parfois, d'un air malicieux, lui-même susciter en jetant de l'huile sur le feu.

Parfois électron libre, pas toujours facile diront certains, caustique, avec un immense sens de la répartie et aimant titiller ses « adversaires » politiques et néanmoins souvent ses admis, comme il l'a dit, Pierre a présidé ce Conseil en 2015-2016, en début de cette législature. Il l'a fait avec éloquence et brio, et beaucoup de sérieux, mais sans se prendre trop au sérieux et, j'imagine, parfois avec un peu de souffrance, car ce rôle plus formel ne permet pas la même liberté de parole et la même franchise que quand on est assis autour de la table.

Celles et ceux qui sont parmi nous depuis un peu plus longtemps se rappellent certainement que Pierre souhaitait, et je le cite, « voir de son vivant politique la mise en place d'une zone piétonne ». Et pour cela (l'anecdote est véridique) il était prêt à tout, même à avaler des coulevres... en plastique, coulevre qui représenta une étude de parking. Cela avait beaucoup fait rire quand il a sorti la coulevre d'un sachet de Franz Carl Weber, mais avait aussi en même temps fait beaucoup réfléchir. Pierre, aujourd'hui tu pars, mais la zone piétonne est là. Nul doute que tu vas continuer à dialoguer et te battre pour qu'elle soit, et je te cite, « un peu moins mini ».

Il y aurait d'autres anecdotes que je pourrais citer, comme la fois où, quand M. Buchs venait demander une étude pour une gare du CEVA à Carouge alors que les délais étaient passés depuis longtemps, Pierre était arrivé avec un petit train en bois qu'il avait offert à M. Buchs. Cela était aussi une façon de dire des choses d'une manière assez sympathique et enjouée.

Pierre a plusieurs vies et sa grande expérience est très variée. De vendeur d'aspirateurs à enseignant, à acteur, à spécialiste du son, sans parler des trente ans d'engagement chez les Verts – cela aussi, c'est un gros travail, je vous l'assure. Cela a contribué à apporter une nouvelle lumière et un angle de vue nouveau à nos débats et à nos échanges, sans parti pris et avec beaucoup d'humanisme.

Homme de culture, je voudrais rendre hommage aussi à ton engagement, en particulier au sein de la commission Culture où Pierre a œuvré depuis plusieurs années. J'aimerais aussi souligner une autre des batailles de son cœur à laquelle il a beaucoup contribué, sur le devant de la scène mais aussi dans les coulisses : la construction du nouveau théâtre, qui a aussi abouti.

Bien entendu, beaucoup reste à faire en matière d'amélioration de notre environnement et de sa protection, comme tu le dis si bien dans ta lettre. Mais je pense que là, ce n'est qu'une question de temps. C'est vrai, le temps du rythme démocratique est parfois désespérant de lenteur, mais je pense que Pierre n'a jamais cessé d'y croire et d'avoir de l'espoir, qu'il a su insuffler lors des débats et des échanges.

Pour terminer, je voudrais juste dire : comment croire que ton engagement ne se prolongera pas ? C'est certain, Pierre va toujours être présent dans notre débat politique carougeois, même si c'est dans un rôle peut-être moins formel. Car c'est l'engagement d'une vie, et nous en avons besoin.

Bon vent, Pierre, dans ta non-retraite politique.

Applaudissements

M. Barthassat se sent un peu pris de court, car il n'était pas au courant de la démission de M. Maulini. Au nom du PDC et de lui-même, il le remercie pour tout ce qu'il a fait pour Carouge. M. Barthassat rappelle qu'il est vrai qu'ils ont souvent été adversaires sur différents sujets, mais il souligne que M. Maulini a toujours été correct et diplomate. M. Barthassat a aussi pu connaître M. Maulini à travers les Revues, où ce dernier a dû gérer des égos surdimensionnés, ce qui n'était pas toujours facile. M. Maulini a aussi su gérer les égos de conseillers municipaux qui sont encore plus grands que dans La Revue. Il a été un négociateur hors pair lors des budgets, toujours avec humour. Souvent, les gens qui ont de l'humour sont traités d'immatures, mais c'est aussi souvent le mot utilisé par les rabat-joies pour décrire les gens drôles. Alors oui, il est peut-être immature, mais qu'il le reste. M. Barthassat est ému de le voir quitter le Conseil ce soir. Le PDC est de tout cœur avec lui et le remercie pour tout ce qu'il a fait pour Carouge, pour le théâtre et pour les budgets. Il termine son allocution par un « Merci Pierrot, ciao ».

Applaudissements.

Le Conseil municipal prend acte de cette démission.

La Présidente remet un cadeau de départ à M. Maulini.

Applaudissements

Suite à la démission de M. Pierre Maulini, conseiller municipal, il convient de pourvoir à son remplacement par M. Daniel Gubler, conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que « en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement ».

La Présidente prie M. Daniel Gubler de se lever. Après la lecture du serment, elle lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

" Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

M. Daniel Gubler lève la main droite et répond « Je le promets ».

La Présidente prend acte de son serment et lui remet un cadeau de bienvenue.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2017

- La Présidente demande l'approbation du procès-verbal du 21 novembre 2017.

Le procès-verbal du 21 novembre 2017 est accepté par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltpold :

Mme Hiltpold n'a pas de communication.

Communications de Mme Lammar :

Mme Lammar n'a pas de communication.

Communications de M. Walder :

Plan financier quadriennal (PFQ)

Vous savez que MCH2 impose désormais un plan financier quadriennal. Celui-ci normalement se réalise sur plusieurs mois. Nous le préparions et il aurait été envoyé au printemps, mais étant donné que le Conseil municipal a voté un budget 2018 déficitaire, ce dernier doit être accompagné d'un plan financier quadriennal. Celui-ci a été fait sur la base de celui qui vous avez déjà été présenté et auquel ont été ajoutés les éléments suivants, selon les instructions reçues de la surveillance des communes :

- a) une vue d'ensemble sur les charges et les revenus du compte de résultats ;
- b) une récapitulation des investissements ;
- c) une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement ;
- d) une vue d'ensemble sur l'évolution du patrimoine et de l'endettement.

Ce document a été envoyé à l'Etat et sera disponible sur CMnet.

Pour information et comme annoncé, et à moins d'avoir une surprise en termes de recettes fiscales, nous prévoyons une augmentation du centime additionnel d'un centime en 2019 et d'un autre centime en 2020. Nous envisageons un déficit en 2019 de CHF 1'362'000.- et un retour à l'équilibre dès 2020 avec l'augmentation du deuxième centime. L'augmentation du centime telle que prévue précédemment a donc été décalée d'une année. Ce plan financier quadriennal a été envoyé à l'Etat et nous sommes en attente de la validation du budget par le Conseil d'Etat.

Fair Trade Town

Dans le cadre des 10 ans de l'agenda 21, la consommation responsable est l'un des thèmes mis à l'honneur cette année. La campagne en faveur du commerce équitable « Fair Trade Town » a été lancée fin juin de cette année.

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'en l'espace de 6 mois la Ville de Carouge a réussi à remplir les critères requis par la campagne afin d'être distinguée Fair Trade Town !

Cette réussite a été possible grâce à l'implication des nombreux commerces, institutions, écoles, entreprises qui se sont engagés à nos côtés.

J'aimerais citer les entreprises et institutions qui se sont engagées jusqu'à présent – il y en aura bien sûr d'autres :

- Commerces : Relais de la Nature, Attitude Bio, La Calebasse
- Restaurants, tearooms et bars : Foyer Handicap Ô5, la cafétéria du Collège de Staël, la boulangerie Wolfisberg, Ô Calme, le café Battelle, ainsi que le restaurant de l'UBS.
- Institutions et entreprises : le Club des aînés, la Maison de quartier, les six restaurants scolaires, l'EMS des Pervenches, l'EVE du Val d'Arve, Ecoservices SA, la banque Pictet et APN voyages.

Ce sont toutes des entreprises et institutions qui se sont engagées à promouvoir en priorité des produits du commerce équitable, lorsqu'elles importent des produits.

La cérémonie de remise de distinction se tiendra le samedi 13 janvier à 10h au cinéma Bio, avec pour introduction un discours de Tobias Meier, président de Swiss Fair Trade, sur l'impact du commerce équitable sur les populations du Sud puis nous expliquerons la volonté politique de Carouge à rejoindre la campagne, suivra une projection du film documentaire *En quête de sens* et un apéritif mêlant produits issus du terroir genevois ainsi que des produits indigènes issus du commerce équitable.

Appel à projets pour les 10 ans de l'Agenda 21

L'appel à projets « Construisons ensemble la Carouge de demain » dans le cadre des 10 ans de l'Agenda 21 a débouché sur le dépôt de 17 projets. Le jury en a sélectionné 3 qu'il jugeait les plus porteurs pour Carouge.

Le thème de ces trois projets concerne la consommation responsable, avec un projet pour une ville « Zéro déchet », un autre pour l'institutionnalisation d'un festival de commerce équitable et de tourisme durable à Carouge et le dernier pour l'ouverture d'une épicerie participative qui met à l'honneur des produits locaux et du commerce équitable et participe à l'intégration socio-professionnelle des personnes migrantes ou réfugiées.

Une vidéo résumant chaque projet sera publiée début janvier sur le site de la Ville de Carouge afin que le public puisse voter pour son projet préféré. Les votes se clôtureront fin janvier et la cérémonie de remise des prix se tiendra le 6 février à 18h30 à la Maison de Quartier.

Opération éco-sociale à la Fontenette

Le partenariat entre la Ville de Carouge et SIG-éco21 se poursuit dans le cadre des opérations éco-sociales. Ainsi, en janvier de l'année prochaine, une 7^{ème} opération se déploiera dans le secteur de la Fontenette.

Plus de 350 ménages profiteront ainsi d'une visite effectuée par des jeunes en recherche d'emploi ou formation encadrés et formés à conseiller et installer une gamme d'appareils efficaces énergétiquement, passant des ampoules LED aux économiseurs d'eau.

L'objectif environnemental est d'arriver à faire baisser la consommation électrique des immeubles concernés de plus de 15% et les émissions liées à l'utilisation de l'eau chaude d'au moins 400 tonnes de CO2. Les habitants concernés recevront un courrier officiel les invitant à prendre rendez-vous. La mise en place de cette opération offrira un tremplin à l'emploi à plusieurs jeunes de la commune et de grandes économies d'énergie et donc aussi d'argent pour les habitants.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Pétition en faveur de la mobilité douce

Une pétition, demandant à toutes les autorités cantonales et communales d'inscrire en priorité dans leur agenda le développement d'aménagements cyclables sécurisés en accord avec la votation sur l'initiative 144, a été adressée au Conseil municipal.

Le Bureau a décidé de la mettre à disposition du CMnet pour information et de la transmettre au président de la commission des sports et loisirs.

2. Initiative pour une politique culturelle cohérente à Genève

Une initiative pour une politique culturelle cohérente à Genève a été adressée au Conseil municipal.

Le Bureau a décidé de la mettre à disposition sur CMnet pour information.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 076-2017 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 35'000.-- POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 mai 2017 et renvoyé en commission Construction et logements.

Celle-ci s'est réunie le 23 novembre 2017 et M. Voignier a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande si M. Voignier a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier répond par la négative.

La Présidente signale qu'un amendement a été proposé : « revenir avec un autre projet qui engendre un surcoût tel que des grands écrans sur les côtés de la salle ». Celui-ci a été refusé par 10 non, 2 oui et 1 abstention.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Barbuzzi rappelle que l'amendement a été proposé par le PDC qui pense qu'il existe d'autres solutions potentielles. On a certifié au PDC que ce n'était pas possible, pour de multiples raisons, qu'il peut entendre certainement. Mais il craint simplement que, dans quelque temps, on s'aperçoive que la solution choisie lors de cette commission n'était pas la meilleure, qu'on revienne en arrière et que le coût soit alors encore plus important. Par conséquent, le PDC s'abstiendra lors du vote.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 25 oui, 0 non et 6 abstentions.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 098-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR PREAVISER LES DEMANDES DE NATURALISATION D'ETRANGERS DE PLUS DE 25 ANS

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2017 et renvoyé en commission TCR.

Celle-ci s'est réunie le 5 décembre 2017 et le rapport a été établi par Mme Marti.

La Présidente demande si Mme Marti a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Marti répond par la négative.

La Présidente rappelle que la délibération traitait de la mise en conformité aux obligations légales, pour accélérer le traitement des dossiers de naturalisation au niveau communal. Proposition de maintenir la visite au candidat.

La discussion portait sur la proposition d'amendement issu d'un paragraphe (p.8) de la directive sur la procédure de naturalisation ordinaire du canton de Genève.

Proposition d'amendement : Suppression de l'alinéa 2 dans le Décide, remplacé par : « Une rencontre du/de la candidat-e pourra avoir lieu, si besoin, pour clarifier un ou plusieurs éléments du rapport cantonal ».

L'amendement a été refusé par 15 non, 2 oui et 0 abstention.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 17 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

Pour Mme Marti c'est une évidence que de soutenir la délibération, parce que celle-ci met la commune en conformité avec la loi, comme cela a été dit. Jusqu'à présent, la commune était hors la loi. Cependant, dans le Décide, l'alinéa 2 ne respecte pas la directive qui a été émise par le département de la sécurité et de l'économie à travers son service des naturalisations. Pour rappel, cette directive a été élaborée suite à un rapport de la Cour des comptes, pour clarifier les rôles, les responsabilités et les tâches des acteurs cantonaux et communaux. Mme Marti avait proposé, et elle le propose à nouveau aujourd'hui, de supprimer l'alinéa 2 et de le remplacer par un amendement qui est tiré mot pour mot de la directive, selon laquelle l'autorité ne peut, au plus, rencontrer les candidats que pour clarifier un ou plusieurs éléments du rapport cantonal. Même si elle sait que son amendement n'obtiendra pas la majorité, c'est par conscience, par respect de la loi et parce que cette directive faite à la suite du rapport de la Cour des comptes vise aussi à plus d'uniformité et d'équité envers les candidats à la naturalisation que Mme Marti présente à nouveau aujourd'hui cet amendement, tel que la Présidente l'a cité.

Mme Uldry ne voit pas pourquoi l'on revient sur ce point. Le PLR avait déjà demandé une discussion immédiate lors du dernier Conseil municipal. Les conseillers municipaux devaient déjà en parler dans leurs groupes après la commission des Naturalisations. Une Toutes commissions réunies a eu lieu, demandée par les autres partis. Lors de cette séance, Mme Marti a déjà proposé cet amendement, et le peu de conseillers municipaux présents l'ont tous

refusé, à part M. Calame. Mme Uldry ne voit donc pas pourquoi l'on revient sur ce point. Il faudrait accepter la délibération telle quelle et ne rien changer.

Mme Marti réplique que Mme Uldry ignore peut-être que lon peut représenter un amendement en plénière, étant précisé encore que la moitié des commissaires, bien qu'il s'agissait d'une Toutes commissions réunies, n'étaient pas présents. Elle a épargné aux conseillers municipaux ce soir la répétition de tout ce qu'elle avait déjà dit en commission, mais elle répète encore que par conscience, pour respecter la loi, elle propose cet amendement, tiré mot pour mot de la directive émise par le département de la sécurité et de l'économie.

Mme Morisod indique que le parti socialiste va soutenir la proposition du Conseil administratif qui va permettre d'assurer la conformité légale en matière de naturalisation et de respecter les délais de retour des dossiers. Le parti socialiste pense qu'il est important de rendre visite aux candidats pour que la procédure de naturalisation garde un côté humain. De plus, cette proposition va simplifier le fonctionnement, accélérer la procédure et alléger la charge administrative et financière.

M. Barbuzzi ne veut pas allonger le débat mais il souhaite simplement rappeler, comme relevé à maintes reprises lors de cette commission, que la plupart des candidats à la naturalisation sont très contents de rencontrer un représentant de la commune et d'avoir un échange. Et comme mentionné également à maintes reprises, il s'agit simplement de diminuer le côté administratif en évitant de faire une séance de commission pour valider ces dossiers, ce qui coûte de l'argent à la commune, prend du temps et ralentit les procédures pour les candidats. Et, comme l'a évoqué Mme Morisod, la commune sera tout à fait en conformité. Par conséquent, le PDC votera la délibération telle qu'elle est présentée.

M. Voignier signale que le groupe PLR ne soutiendra pas l'amendement de Mme Marti et qu'il se réjouit du fait que le Conseil administratif ait fait une démarche qui va dans le sens des personnes en cours de naturalisation. Comme l'a souligné M. Barbuzzi, il est question de l'importance du contact humain. A de nombreuses reprises, des personnes naturalisées ont apprécié cet unique moment où elles pouvaient avoir un contact avec un représentant carougeois, sans devoir être dans un bureau face à des documents administratifs.. La délibération telle qu'elle a été faite a tout son sens et M. Voignier remercie le Conseil administratif de l'avoir faite ainsi, avec un rapport humain et une rapidité dans les exécutions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la proposition d'amendement qui concerne la suppression de l'alinéa 2 dans le décide, remplacé par « Une rencontre du/de la candidat-e pourra avoir lieu, si besoin, pour clarifier un ou plusieurs éléments du rapport cantonal ».

L'amendement est refusé par 23 non, 4 oui et 3 abstentions.

La Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit 31 oui, 0 non et 0 abstention.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 105-2017 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ACQUISITION ET DE CONSTRUCTION DE CHF 1'706'000.-- POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 2010, SISE RUE BAYLON A CAROUGE, LA VIABILISATION DE LA PARCELLE ET POUR LES COMPENSATIONS FINANCIERES POUR PERTE DE RECETTES AU PROFIT DE LA FONDATION POUR LES TERRAINS INDUSTRIELS ET DE LA CAISSE DE PENSION DE L'ÉTAT DE GENEVE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2017 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 23 novembre 2017 et M. Voignier a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande si M. Voignier a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit 31 oui, 0 non et 0 abstention.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 110-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE PRELIMINAIRE DE CHF 73'000.-- PERMETTANT LA REALISATION DES AUDITS NECESSAIRES A L'IDENTIFICATION DES DIVERS CHAMPS D'INTERVENTIONS A PREVOIR EN VUE DE LA RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DU CENTRE DES PERVENCHES, SIS AU 4 RUE LOUIS-DE-MONTFALCON ET 20 AVENUE DE LA PRAILLE, PARCELLE N° 815, PROPRIETE DE LA VILLE DE CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Les conseillers municipaux l'auront compris, cette délibération concerne une pré-étude en vue d'une rénovation du centre des Pervenches. Le Conseil administratif ne le leur cache pas, il s'agira d'une rénovation lourde. L'école a été construite en 1911 et le centre sportif, où se trouvent entre autres la piscine et la salle de judo, en 1980. Au vu de son ancienneté, une rénovation est absolument nécessaire. Il convient également de relever qu'il y a eu des demandes répétées du corps enseignant ainsi que de la direction du DIP de procéder à une rénovation des locaux et des installations techniques. Il y a également une nécessité de mise en conformité des vitrages de l'école selon la loi sur l'énergie et d'une mise en conformité énergétique du bâtiment qui est aujourd'hui un gouffre énergétique.

Il faut aussi savoir que l'école et le centre sportif forment un ensemble de bâtiments complexe et nécessitent des audits particuliers par des mandataires spécialisés pour déterminer les champs d'interventions et l'enveloppe budgétaire à prévoir notamment sur les points constitutifs du bâtiment existant, en vue de la présentation d'un crédit d'étude au printemps 2018. Ces points constitutifs du bâtiment existant sont les suivants : un groupe scolaire de 20 classes et locaux parascolaires, une salle de gymnastique, un dojo pour la pratique des arts martiaux, une piscine couverte de 25 mètres homologuée pour la compétition, des installations techniques vieillissantes (au niveau de la ventilation, de l'électricité ou des sanitaires), un préau réalisé par phases successives comprenant des liaisons de dalles peu homogènes entraînant des problèmes d'étanchéité (les utilisateurs de ce bâtiment peuvent constater des fuites chaque jour de pluie) et enfin une architecture patrimoniale nécessitant un soin particulier sur les interventions.

Pour déterminer le champ d'action du crédit d'étude en connaissance précise des enjeux financiers liés aux futurs travaux nécessaires et leurs honoraires liés, il est important de proposer un cahier des charges précis, avec des scénarii correspondant exactement aux besoins. Le service constructions, entretien des bâtiments et sports a identifié les domaines

sensibles et susceptibles d'engendrer des coûts de rénovation-reconstruction importants et difficiles à évaluer sans l'avis d'audits d'experts. Les opérations de rénovation standard seront évaluées, quant à elles, à l'interne. Les domaines à auditer sont :

- 1) les thermiques du bâtiment, que ce soit au niveau des toitures et de la façade, chauffage-ventilation sur l'ensemble du centre, installation de radiateurs et distribution vétustes, régulation sur les installations de chauffage qui sont vétustes ou la ventilation du centre sportif qui est peu efficace, récupération de chaleur et condensation ;
- 2) les installations spécifiques au niveau de la piscine : il y a lieu d'analyser le système de traitement des eaux, la problématique du fond mobile de la piscine qui pose aujourd'hui problème et un contrôle coordonné eau et air.
- 3) la toiture du bâtiment : il y a également une analyse spécifique à faire au niveau de l'état de la charpente, de la ferblanterie et des tuiles.
- 4) Enfin, au niveau des bétons se pose la problématique de la carbonatation.

Ces quatre domaines, véritablement très spécifiques et très complexes, sont donc ceux qui doivent être analysés par des spécialistes, ce qui ne peut pas être réalisé à l'interne du SCES, au stade de l'établissement du cahier des charges d'un crédit d'étude qui représentera une part importante du crédit de construction. L'analyse fine des besoins permettra de cibler le cahier des charges avec une optimisation des interventions.

En résumé, faire cette étude préliminaire permettra de savoir exactement ce qu'il faudra faire dans l'étude et diminuera donc les frais de ladite étude. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif propose au Conseil municipal de procéder à cette étude préliminaire pour un montant de CHF 73'000.-. Dans ces CHF 73'000.- figurent, comme dans chaque délibération depuis un certain temps déjà, CHF 3'500.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité, soit 31 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Mme Zuber ne comprend pas pourquoi le Conseil administratif présente ce crédit d'étude préliminaire, dans le sens où il existe un budget qui prévoit une ligne 21 particulièrement généreuse (21 millions) sur laquelle il peut largement prendre CHF 73'000.- pour des frais d'étude. Sans remettre en question l'importance du projet de rénovation du centre des Pervenches, Mme Zuber ne comprend pas pourquoi l'administration n'arrive pas à présenter directement un crédit d'étude et pourquoi le Conseil administratif a besoin de CHF 73'000.- pour réussir à faire ce crédit d'étude. Certes, ce montant sera de toute manière ensuite intégré dans le crédit d'étude, mais elle a de la peine à comprendre pourquoi le Conseil administratif a besoin de venir maintenant alors qu'il dispose d'un budget largement suffisant.

Mme Lammar souligne qu'il s'agit d'un montant conséquent. Quand il s'agit de petites études, elles sont effectivement prises sur la ligne « études avant travaux ». Ce montant relativement élevé est vraiment spécifique à cette rénovation : l'idée est de pouvoir cibler exactement quelles seront les études à effectuer dans le crédit d'étude. Elle précise ce montant viendra en déduction du crédit d'étude que le Conseil administratif présentera au Conseil municipal par la suite, parce que ce qui aura été fait par ces études préliminaires ne sera plus à faire dans le cadre de l'étude. Et pour répondre concrètement à la question de Mme Zuber, le montant est trop conséquent pour être pris uniquement sur les lignes « études avant travaux ». Ces études-là sont faites généralement avant de venir avec une délibération concrète. L'objectif aussi est de présenter rapidement cette délibération. Or, il est plus facile de venir avec une délibération aujourd'hui sur une étude préliminaire et de présenter au Conseil municipal un crédit d'étude. Enfin, la ligne des études préliminaires n'est pas illimitée et il y a déjà passablement d'études avant travaux qui sont prévues pour l'année 2018.

M. Barthassat rebondit sur les propos de Mme Zuber. Il n'est pas sûr d'avoir compris. On demande donc à l'externe d'étudier ce qu'on va devoir étudier ? L'administration n'est pas capable de savoir ce qu'il faudrait étudier ? Il a de la peine à comprendre et souhaite que Mme Lammar l'éclaire.

Mme Lammar rétorque que si M. Barthassat l'avait bien écoutée, il aurait entendu qu'il s'agit d'une étude sur des thèmes très spécifiques, que ce soit la thermique du bâtiment, l'installation spécifique piscine, la toiture du bâtiment ou l'état des bétons, qui ne peut pas être faite en interne. L'idée est de cibler exactement le crédit d'étude qui sera présenté au Conseil municipal, ce qui permettra non pas de faire une étude générale sur le bâtiment mais de présenter, dans le crédit d'étude, les éléments exacts à analyser. Et cela doit être fait par des spécialistes parce que le SCES compte de nombreuses compétences internes, mais pas de compétences spécifiques en matière de thermique du bâtiment, d'installation spécifique piscine, de toiture du bâtiment au niveau de la charpente, de la ferblanterie et des tuiles, ni en matière de problématique de carbonatation. Il y a des entreprises spécialisées qui peuvent cibler ces éléments-là.

En écoutant Mme Lammar, M. Barthassat voit que la pré-étude est presque déjà faite.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 2 non et 1 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

Il n'y en a pas.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS MUNICIPALES

Il n'y en a pas.

12. PETITIONS

Il n'y en a pas.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Complément de réponse de Mme Hiltpold à la question de M. Gerster concernant le bus 21

Mme Hiltpold indique que le Conseil administratif a écrit aux TPG très rapidement après le Conseil municipal, en date du 24 novembre, pour leur faire part des doléances que M. Gerster avait communiquées au Conseil municipal, à savoir que les bus étaient surchargés aux heures de fin ou début des cours pour les élèves qui doivent aller au collège Emilie-Gourd.

Mme Hiltpold donne lecture de la réponse des TPG :

« Permettez-nous tout d'abord de déplorer que nos prestations ne vous donnent pas entière satisfaction. Nous attachons beaucoup d'importance à la qualité du service que nous apportons. Nous avons donc porté une attention particulière à la situation qui prévaut sur la ligne 21 lors de son passage à Carouge, notamment aux heures scolaires.

La ligne 21 est opérée majoritairement par des véhicules de type autobus articulés mais parfois également, pour des raisons opérationnelles, par des autobus classiques plus petits et disposant donc de moins de places. Certaines courses de la ligne 21 font effectivement l'objet d'une charge importante, notamment les courses scolaires. Il est vrai que lorsque ces dernières sont opérées en autobus classiques, la charge du véhicule peut dépasser le seuil de confort.

Pour faire suite à votre demande, nous avons donc modifié les attributions de véhicules, afin de nous assurer que les courses desservant Emilie-Gourd aux heures critiques soient désormais opérées par des véhicules articulés (...) »

Mme Hiltpold remercie M. Gerster. Elle lui demande de tenir le Conseil administratif informé de la situation, puisqu'il a des proches qui prennent ce bus, afin de savoir si effectivement les élèves sont un peu plus confortables lors de leurs trajets. .

Réponse écrite de M. Walder à la question écrite de M. Calame concernant la BCGE

Pour rappel, M. Calame demandait comment la BCGE mettait en œuvre la volonté du Conseil municipal de désinvestir des énergies fossiles et d'investir dans des fonds décarbonés.

En préambule, M. Walder tient à s'excuser pour le délai pris pour répondre, mais comme il l'a expliqué à M. Calame, la priorité du service financier était le budget à établir sous la forme MCH2/MCH1, ce qui a été très compliqué. Le reste a été mis en peu de côté, mais M. Calame remarquera que le service financier a tout de suite réagi une fois le budget adopté.

La réponse est la suivante (M. Walder ne donne pas lecture du rôle de la BCGE rappelé en préambule) :

Le capital social de la BCGE est divisé en actions nominatives. Toutes les actions de la banque ont la même valeur nominale et chacune donne droit à une voix. Le canton et les communes genevoises détiennent la majorité des parts de la banque. Le canton, la ville de Genève et les autres communes représentées par l'Association des communes genevoises concluent une convention d'actionnaires régissant notamment le nombre minimum d'actions que chaque collectivité publique est tenue de conserver. Le capital social est également ouvert à des actionnaires privés, qui sont minoritaires.

La Ville de Carouge est actionnaire à la BCGE avec un portefeuille de 57047 actions pour une valeur totale actuelle de CHF 5'926'800.—. En cette qualité, nous avons adressé le 15 décembre courant un courrier à la présidence de la banque afin de rappeler l'importance pour notre Commune de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et la volonté du Conseil municipal d'inciter au désinvestissement de telles énergies.

M. Walder donne lecture de la lettre qui a été adressée à la Banque cantonale :

« Messieurs les Présidents, chers Messieurs,

Notre ville est largement impliquée à travers sa politique Agenda 21 dans un processus de réduction de notre empreinte carbone. Au cœur de ce défi ambitieux se trouve l'objectif de réduire drastiquement notre dépendance aux énergies fossiles.

C'est dans cet esprit que notre Conseil municipal a voté à l'unanimité en date du 21 juin 2016 une motion intitulée « Pour l'avenir du climat, désinvestissons des énergies fossiles ». Cette motion invite le Conseil administratif à renoncer à investir dans les entreprises principalement actives dans la prospection, l'extraction ou la distribution d'énergie fossile. Elle demande également au Conseil administratif d'inviter les institutions avec qui nous collaborons à investir dans des fonds de placement décarbonés qui prennent en compte les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les questions de gouvernance d'entreprise.

Au-delà des questions de responsabilité sociale et environnementale, une telle politique de renoncement aux investissements dans les énergies fossiles semble également découler du bon sens en matière économique. Ce secteur représente en effet une bulle financière majeure dopée par la valorisation des sociétés sur la base de leur réserve identifiée d'or noir. Toutefois, sachant que la COP21 a fixé à un tiers des ressources identifiées celles qui pourront être effectivement extraites d'ici à la fin du siècle, ce n'est qu'une question de temps pour que toute ou partie des actions de ces compagnies soient revues fortement à la baisse.

Nous pensons qu'avec une politique visionnaire d'investissement qui exclurait les énergies fossiles, la BCGE pourrait éviter à ses actionnaires, dont la Ville de Carouge, de devoir très prochainement essuyer des pertes considérables.

C'est ainsi que nous nous permettons de vous solliciter pour connaître votre politique d'investissement en ce qui concerne les énergies fossiles et de savoir comment votre Conseil d'administration entend faire évoluer cette politique à l'avenir au vu des risques potentiels. Nous serions également très intéressés à mieux connaître les possibilités effectives que vous offrez aux institutions ou aux investisseurs de n'être actifs que sur les produits respectueux des perspectives évoquées ci-dessus. »

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

Mme Zuber : Quand ?

Mme Zuber demande quand le Conseil administratif compte exécuter les décisions du Conseil municipal. Elle a relevé trois textes qui ont été votés par le Conseil municipal qui malheureusement n'ont eu aucun effet.

Premièrement, une motion pour les comptes prestations pour les Carougeois, par rapport aux gratuités et subventions, qui a été renvoyée en commission des Finances en novembre 2016. Il n'y a toujours pas eu de commission des Finances. Mme Zuber demande quand une commission des Finances va être programmée.

Deuxièmement, un postulat pour des lampadaires solaires qui a été adopté le 16 octobre 2016, qui a été renvoyé au Conseil administratif à l'unanimité. Mme Zuber se permet de préciser que le règlement du Conseil municipal prévoit un délai de quatre mois pour la réponse du Conseil administratif. Cela fait une année et trois mois.

Enfin, un postulat pour des parkings gratuits pour les clients des commerces carougeois, qui a été traité une fois en commission, qui est revenu en plénière en avril 2017 où il a été adopté. Ce postulat demandait, en plus des trente premières minutes gratuites qui ont été

immédiatement mises en place, une réflexion pour mettre en place un ticket de parking à CHF 2.-. Normalement, ce postulat est censé être en cours de traitement, mais le Conseil municipal n'a pas de nouvelles depuis huit mois. Mme Zuber en profite pour remarquer que se trouve sur CMnet un tableau de suivi des objets du Conseil municipal 2011-2015. Elle est enchantée de pouvoir suivre l'évolution de ces anciens textes. Serait-il possible de suivre aussi les objets 2015-2020 pour voir ce qui est fait ou, en l'occurrence, ce qui n'est pas fait ?

Concernant d'abord les lampadaires solaires, M. Walder indique que le Conseil administratif reviendra bientôt vers le Conseil municipal car le plan lumière ayant été adopté, tout comme le type de luminaires, la réflexion est en cours. En ce qui concerne les parkings, une première étape a été franchie. Le Conseil administratif a dit qu'il continuait d'étudier la question. C'est un dossier assez complexe parce que, pour pouvoir offrir les réductions sur la base d'un code, il faut modifier les caisses. L'idée aussi est d'utiliser les caisses des TPG, qui sont très intéressés par ce système. Des discussions sont en cours. Malheureusement, l'administration a beaucoup de dossiers à traiter et il n'y a pas un chef de projet par projet. Et comme expliqué aux conseillers municipaux, ce genre de plan ne peut pas être mis en place d'un seul coup, raison pour laquelle la première demi-heure gratuite a d'abord été mise en place. Cela dit, le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal en début d'année sur ce sujet. Enfin, concernant les gratuités, commission des Finances ou pas, il s'agit de quelque chose qui touche toute l'administration. En effet, la question des rabais pour les Carougeois n'est pas seulement financière, mais c'est également une politique à mettre en place pour toutes les prestations offertes à la population, que ce soit des prestations sociales, culturelles, sportives ou en termes d'agenda 21. Le Conseil administratif est en train de travailler sur la question des gratuités, c'est extrêmement lourd et complexe, mais il reviendra en commission le plus rapidement possible.

Mme Zuber remercie M. Walder pour ces réponses. Pour les parkings, elle comprend tout à fait l'explication. Pour les lampadaires solaires, elle pense quand même que le délai avant le retour est long. Pour la motion sur les comptes prestations, qui n'a pas été adoptée mais renvoyée en commission, plus d'une année pour simplement permettre au Conseil municipal de voir s'il souhaite adopter ou non cette motion, cela paraît très long. Mme Zuber a constaté que d'autres commissions trouvent des créneaux beaucoup plus rapidement. Elle sait que le calendrier est chargé mais il lui semble qu'en une année, on aurait quand même pu trouver une soirée de deux heures pour en discuter.

M. Walder regrette ce retard. La motion a été renvoyée en commission des Finances, mais c'est un dossier transversal. Il ne sait pas pourquoi cette commission n'a pas encore été organisée. Elle le sera très rapidement, en début d'année.

M. Etienne : Décorations de Noël

M. Etienne tient tout d'abord à saluer les efforts déployés actuellement pour créer une ambiance de fêtes de fin d'année dans les rues du centre-ville – la patinoire y contribue aussi beaucoup. Cependant, il se demandait s'il était possible de rassembler l'ensemble des commerces dans un même périmètre, par exemple en étendant des éléments de décoration jusqu'aux différentes entrées de Carouge (jusqu'au Rondeau, à la place de l'Octroi, au croisement de la route de Veyrier et de la rue Veyrier et peut-être au bout de l'avenue Vibert) pour que, lorsqu'on entre dans Carouge, on remarque une homogénéité pour l'ensemble des commerçants. Dans le même ordre d'idée, M. Etienne demande s'il serait envisageable de rassembler les habitants par un même élément de décoration qui serait mis dans les différents quartiers. Actuellement, le centre-ville est décoré, et un effort a été fait notamment au niveau de la zone piétonne. En choisissant des éléments de décoration à disposer dans les cinq ou six quartiers de Carouge, cela permettrait aux habitants de se sentir autant impliqués que les personnes qui fréquentent le centre de Carouge.

M. Walder relève d'abord qu'aujourd'hui, il y a des sapins décorés et illuminés dans tous les quartiers de Carouge. Effectivement, les décorations et les illuminations des bâtiments historiques sont concentrées sur le Vieux Carouge. Le Conseil administratif a cherché depuis deux ans, avec les moyens du bord, à développer certaines illuminations, comme sur les bâtiments communaux, ou la place du Marché cette année, mais il ne dispose pas de moyens particuliers pour ce faire. M. Walder signale qu'une pétition de commerçants demandant d'étendre les décorations de Noël au-delà de la zone piétonne vient de parvenir à la commune. Il comprend cette demande, mais relève qu'il existe autant d'idées sur les décorations de Noël que d'habitants et de commerçants de Carouge et de pendulaires, soit environ 50'000 idées différentes. Si le Conseil municipal souhaite que des moyens supplémentaires soient mis dans les décorations de Noël pour aller au-delà de ce qui est fait actuellement, le Conseil administratif reviendra rapidement avec une demande de crédit pour pouvoir décorer correctement soit tout le Vieux Carouge soit bien au-delà. Ce serait pour le Conseil administratif un plaisir d'avoir les moyens d'aller au-delà de ce qui est fait aujourd'hui. Comme la pétition sera de toute façon traitée par le Conseil municipal, M. Walder invitera ce dernier à donner les orientations qu'il souhaite voir le Conseil administratif donner quant aux décorations de Noël, en sachant que c'est onéreux. Par exemple, pour avoir des éléments lumineux tout le long de la rue Ancienne et de la rue du tram, le devis des SIG prévoyait un coût d'environ CHF 150'000.— uniquement pour mettre en place les connexions électriques, sans parler des décorations et des luminaires eux-mêmes. Les coûts sont donc non négligeables et le Conseil administratif ne dispose pas de montants sur les budgets de fonctionnement pour le faire.

M. Baertschi : Pont Neuf : tags

M. Baertschi revient sur une question qu'il avait posée lors d'un récent Conseil municipal (Celui du 14.09.2017) concernant les tags su niveau du Pont Neuf Il a constaté que les dégradations sur la pierre se poursuivent. Il voulait savoir si le Conseil administratif prenait des mesures.

M. Walder avoue être pris de court par cette question. Il sait que son service se préoccupe de cette question. Il a vu d'ailleurs hier en passant le pont qu'il y avait encore un gros tag à peu près au milieu du pont et il voulait s'enquérir de ce qui était fait, mais il n'en a pas eu le temps. Il répondra prochainement à M. Baertschi.

M. Baertschi : Propriété Brocher : abattage d'un séquoia

M. Baertschi rappelle en préambule que les bâtiments sont loués à la SGIPA et appartiennent à la ville de Carouge. Un énorme arbre a été abattu, qui était vraiment un monument en tant que tel. C'est une propriété où M. Brocher avait aussi planté des essences rares. M. Baertschi s'inquiétait de cet abatage, parce qu'enlever un arbre pareil représente une perte. Il ne sait pas si cet abatage était vraiment justifié, mais il faudrait en tout cas tenir compte du programme de replantation. Et il aurait souhaité savoir pourquoi ce séquoia a été abattu.

M. Walder n'a pas en tête les détails des raisons de cet abatage. Il peut dire néanmoins que, suite à la tempête, une grande branche est tombée. Les analyses qui ont été menées ont montré que cet arbre était malade et qu'il était très largement creux à l'intérieur. Il a donc dû être abattu d'urgence. M. Walder apportera davantage d'informations lors de la prochaine séance. Quant à la suite, une pré-étude est en cours pour un réaménagement de l'espace du Val d'Arve, en particulier du parc des Ponettes. Les ponettes étant vieillissantes, il faut décider prochainement si l'on veut continuer d'avoir des ponettes ou non et ce qu'on entend faire de ces espaces. Le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal dans la première partie de l'année prochaine. Le projet impliquera également une éventuelle arborisation du secteur. Dès lors, un séquoia ne sera pas replanté aujourd'hui, mais la commune sera très attentive à replanter des arbres d'essence rare dans le périmètre.

M. Baertschi relève que, comme dans d'autres propriétés de cette époque, il y avait également un élément de jardin alpin. Tout cela formait véritablement un tout. Il voulait attirer l'attention sur ce point-là et remercie le Conseil administratif d'en tenir compte.

Mme Marti : Rapport d'activité TSHM 2016

Mme Marti rappelle que les conseillers municipaux ont reçu il y a environ un mois, voire plus, le rapport d'activité 2016 des travailleurs sociaux hors murs, qui fait des constats extrêmement importants, pour ne pas dire alarmants, et qui pose des questions qui interpellent les politiques. Elle demande formellement à la conseillère administrative en charge, Mme Hiltpold, et au président de la commission des Affaires sociales, de faire une séance de commission des Affaires sociales non pas pour présenter ce rapport mais pour savoir quelle évolution a eu lieu au cours de l'année 2017 et quelles solutions ont été apportées aux questions qui sont soulevées. Plutôt que de faire des motions, Mme Marti trouve important de faire une commission et de réfléchir collectivement à tout ce qui est soulevé. Elle demandera aussi, si c'est possible, que la Fondation immobilière de Carouge et la fondation Emma Kammacher, qui toutes deux financent un 25% des TSHM pour une intervention dans les quartiers, soient présentes car elles peuvent participer à certaines solutions possibles. Enfin, elle répète que le rapport d'activité contient des constats et soulève des questions auxquelles la commune doit absolument répondre.

Mme Hiltpold confirme que cette commission sera organisée. Elle précise cependant que l'activité des TSHM est décidée en concertation avec la FASE. La commune donne des orientations, lesquelles sont discutées avec la FASE puisque les TSHM ne sont pas des employés communaux. Mme Hiltpold pense donc qu'il serait utile qu'un représentant de la FASE soit présent lors de cette commission, car ces demandes nécessitent une concertation avec l'employeur.

Mme Marti en convient, mais les questions qui sont soulevées interpellent les politiques que sont les conseillers municipaux, ainsi que la ville de Carouge et le service social. C'est un travail de partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 20h15, après avoir souhaité aux participants ainsi qu'à leurs proches une très belle année 2018.